

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°21

Opération « Divers travaux d'aménagement sur les ouvrages EU du Tampon et de l'Entre-Deux » : validation du projet d'investissement et approbation du plan de financement prévisionnel

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04

ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA-Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

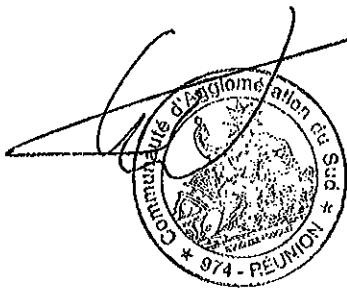
ABSENTS

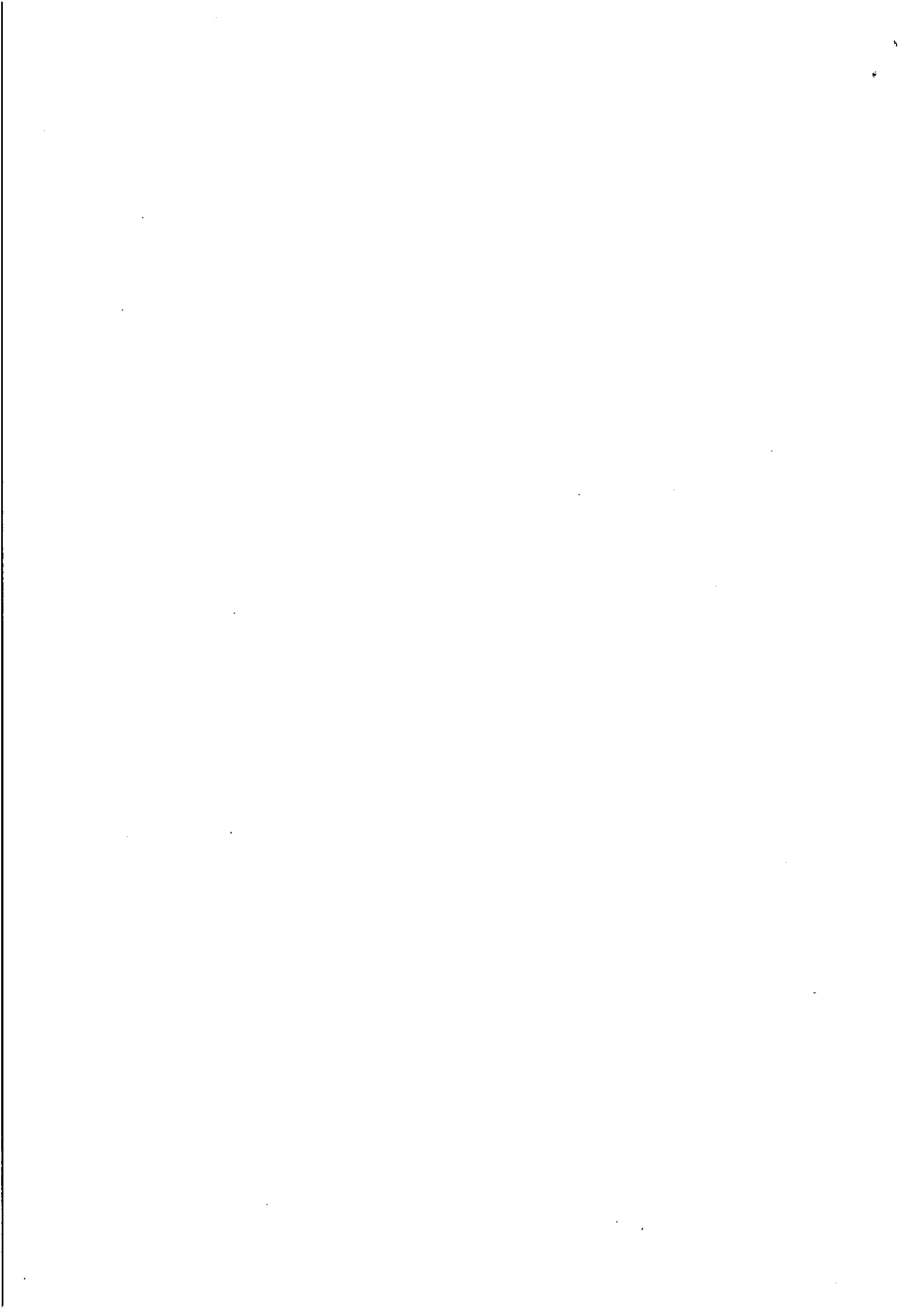
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

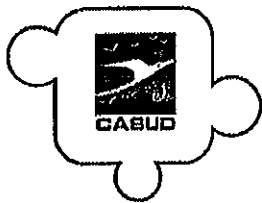
ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.







COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°21

**Opération « Divers travaux d'aménagement sur les ouvrages EU
du Tampon et de l'Entre-Deux » :
Validation du projet en investissement et approbation du plan de
financement prévisionnel**

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) assure la gestion du service Assainissement et des investissements s'y rapportant.

1. Descriptif et opportunités de l'opération

Certains ouvrages d'assainissement des eaux usées tels que les débitmètres et les postes de relevage des eaux usées présentent des anomalies qui gênent le bon fonctionnement du service.

Aussi, il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement de ces ouvrages et par conséquent de mieux maîtriser le fonctionnement de la chaîne de traitement des eaux usées.

Par opportunité, il convient de procéder à la sécurisation de ces ouvrages.

Les travaux consistent globalement en:

- La réhabilitation des débitmètres (4 sites) consistant pour partie en la réalisation de by-pass assurant le bon fonctionnement d'un appareil de mesure relié à la télégestion;
- La sécurisation des sites (clôtures, échelons d'accès, réfection du génie civil ...);
- La mise en œuvre de dispositifs de télésurveillance (alerte) sur les postes de relevage et les débitmètres.

2. Estimatif des coûts de l'opération (prévisionnel PRO/DCE)

- Coût des études : Les dépenses d'études se montent à 44 200,00 HT.
- Coût des travaux : L'estimatif des dépenses travaux est de 429 492,00 € HT.

Le coût prévisionnel de l'opération, sur la base du PROJET, est estimé à :

$$44\ 200,00\ \text{€ HT (études)} + 429\ 492,00\ \text{€ HT (travaux)} = 473\ 692,00\ \text{€ HT}$$

3. Planning de réalisation de l'opération

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise qui sera retenue est de 10 mois, période de préparation incluse.

Le démarrage des travaux étant prévu en août 2013, la fin d'exécution est envisagée pour le deuxième trimestre 2014.

4. Plan de financement prévisionnel de l'opération

La présente opération va faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'Office de l'Eau Réunion dans le cadre de la mesure « Améliorer l'assainissement domestique » sous-mesure 6 « équipement d'autosurveillance de STEP » du programme pluriannuel d'aide 2010-2015 de l'Etablissement Public.

Les dépenses éligibles à cette mesure sont celles relatives à l'investissement (fourniture et pose de débitmètres, préleveurs ...) permettant la mise en œuvre de dispositifs de télésurveillance et d'appareillage de mesures.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 293 000 € HT (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le taux de subvention pivot de 60 % et que le CA de l'Office de l'Eau se réserve le droit de plafonner notamment par rapport aux prix du marché des équipements. Par ailleurs, il est également modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et des revenus imposables moyens par habitant.

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre d'une demande CA Sud, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 60 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par le service instructeur de notre demande.

Il ressort alors que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 175 800 € HT (soit 37,11 % du coût total de l'opération - estimation DEA).

Coût total de l'opération HT (sur la base du PRO/DCE)	473.692,00 €
Montant maximum HT des dépenses éligibles	293 000,00 €
Taux pivot pour sous-mesure 2	60,00%
Montant de la subvention allouée	175 800,00€

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau	37,11 % 175 800,00 €

Communauté d'Agglomération du Sud	62,89 %	299 892,00 €
	TVA 8,5 %	40 263,82 €
	Sous-total CASUD	340 155,82 €
	Total TTC	513 955,82 € TTC

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 340 155,82 € TTC.

Dès que l'Office de l'Eau aura instruit le dossier et présenté ce dernier à la commission des aides pour avis, l'attribution de la subvention sera notifiée à la CASUD.

L'Assemblée sera alors amenée à se prononcer sur l'acceptation de cette subvention et l'approbation du plan de financement définitif.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De valider le projet d'investissement « Divers travaux d'aménagement des ouvrages EU de l'Entre-Deux et du Tampon » et son estimation prévisionnelle du coût des travaux arrêtée à 473 692,00 € HT (estimation PROJET) ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation de la CASUD arrêtée à 340 155,82 € TTC et une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de 175 800,00 € (estimation DEA) ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- De valider le projet d'investissement « Divers travaux d'aménagement des ouvrages EU de l'Entre-Deux et du Tampon » et son estimation prévisionnelle du coût des travaux arrêtée à 473 692,00 € HT (estimation PROJET) ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une

participation de la CASUD arrêtée à 340 155,82 € TTC et une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de 175 800,00 € (estimation DEA) ;

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE

